Programme de résorption des zones blanches en haut débit (Internet)

La Région Languedoc-Roussillon et le Conseil Général de la Lozère ont lancé un programme de résorption des zones blanches en haut débit afin de rendre éligibles à l'Internet de 2 Mb/s 80% des habitants dans 100% des communes par la technologie ADSL. Certaines communes ne peuvent pas être équipées intégralement et la technologie satellitaire sera utilisée.

La commune de Moissac fait partie de ces communes.

C'est ainsi que pour s'équiper, les collectivités territoriales (région, département) proposent une aide de 240 € par foyer non encore éligible à l'Internet haut débit : soit pour l'acquisition d'une parabole satellite, soit pour financer l'installation de la parabole, soit pour augmenter le niveau de prestation proposé par le fournisseur d'accès internet.

Pour vérifier l'éligibilité à l'aide financière, chaque foyer doit se rendre sur le site Internet : <u>languedocroussillonhautdebit.fr</u>, soit appeler le 0810009357 muni de son numéro de téléphone fixe.

Le serveur d'éligibilité indique en temps réel la possibilité ou non de bénéficier de l'aide.

Les foyers qui sont éligibles à une aide financière peuvent prendre contact avec un fournisseur d'accès qui a signé une convention de partenariat avec la Région L.R.

La mairie propose une réunion d'information le samedi 22 janvier à 10 heures. Les personnes qui rencontreront des difficultés dans leur démarche d'installation pourront les faire remonter.

